

Le RUSÉ

Boycott du conseil municipal : les raisons

La loi est votée. Enfin. Et dans quelques jours le premier mariage homosexuel sera célébré à Montpellier. Au grand dam des « anti » qui ont encore manifesté très nombreux ce dimanche à Paris. Un baroud d'honneur en quelque sorte. 1 million de personnes selon les organisateurs. 150 000 selon la police. Une manifestation d'intolérance et de bêtise surtout. Comme cette femme interviewée par des journalistes de Canal + et qui affirmait le plus sérieusement du monde que le mariage pour tous, plus précisément, « cette loi, c'est la légalisation de la pédophilie. » Si, si elle a vraiment osé le dire ! Et elle ne s'est pas arrêtée là d'ailleurs, elle a aussi précisé que « c'est la GPA... On a des gens en France, milliardaires, qui sont tout simplement las d'aller en Thaïlande. » Du grand n'importe quoi ! Audiard l'aurait sans doute beaucoup appréciée. Un exemple parmi tant d'autres. On vous passe les enfants instrumentalisés et les cathos intégristes qui répondent « fin de la civilisation » quand vous leur parlez homosexualité... On a aussi vu Jean-François Copé manifester quasiment main dans la main avec Gilbert Collard le célèbre avocat frontiste. Ce n'est plus un secret pour personne que l'UMP flirte de plus en plus ouvertement avec le parti de la haine. Le mariage pour tous leur a donné une belle occasion de se rejoindre sur la même ligne. Certains sont prêts à tous les compromis pour grappiller quelques voix...

Mercredi dernier 22 mai se déroulait le conseil municipal de notre bonne ville de Calais. Une réunion qui s'est déroulée hors la présence de huit des onze conseillers municipaux représentant l'opposition. Une situation peu banale qui nécessite des explications.

Chaque conseil municipal, s'agissant d'une commune de plus de 3 500 habitants doit au terme de l'article L 21 21 12 du code des collectivités territoriales être convoqué en respectant certaines particularités :

« Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

...une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit être adressée avec la convocation aux membres du conseil municipal. »

Si le délai avait, pour la circonstance, bien été respecté, aucune note de synthèse ne figurait avec la convocation. Les membres de l'opposition auraient bien fait abstraction de ce fait si les dossiers préparatoires au conseil leur avait permis d'être correctement informés des questions en discussion. Malheureusement, comme à l'habitude, les dossiers étaient vides. Compte-tenu de l'importance des questions en débats et des réelles implications financières pour le contri-

buable, c'est contraints et forcés que les conseillers ont été amenés à ne pas participer au conseil. Une position qu'ils ont tenu à expliquer par un communiqué :



Le transfert de compétence du port de plaisance était un des sujets à l'ordre du jour du dernier conseil et pour lequel les élus de l'opposition n'avaient aucun élément.

« C'en est trop ! Il n'est pas un conseil municipal où l'un ou l'autre des conseillers municipaux de l'opposition ne fasse remarquer que les dossiers mis à disposition des conseillers pour se faire une idée de la question sont vides, la loi demande de présenter la question sous une autre forme, une pièce manque au dossier, le dossier était à consulter dans un autre service...

À chaque fois ce sont les mêmes réponses : faites votre procédure, je demande aux services de vous communiquer, faites valoir vos droits... Comme si le législateur avait voulu que l'opposition soit contrainte d'aller faire reconnaître ses droits devant

la justice pour que la démocratie vive !

A l'occasion du conseil municipal de ce mercredi, c'est de nouveau le cas.

Sur les quatre premières délibérations en discussion deux, particulièrement importantes, ne permettent en aucune manière aux conseillers municipaux de se faire une opinion sincère de la question.

Emplois d'avenir : le 30 janvier 2013 le conseil municipal décidait de créer 25 postes. C'était (c'est ce que l'on nous a dit) ce que le budget permettait. Trois mois et demi plus tard, nous devrions décider de créer non plus 25 mais 135 contrats.

Combien cela coûte-t-il ? À combien se monte la participation de l'État, des autres

collectivités territoriales ? Où seraient affectés les emplois d'avenir ? Quelle formation, pour quel devenir ? Rien, vous ne saurez rien car le dossier est vide !

Compétence plaisance :

Quels travaux à entreprendre, pour quelles ressources ? Quels enjeux financiers concrets pour le contribuable ? Quel avis juridique sur le découpage de compétence réalisé par la région ?...

Quels sont les projets de l'agglomération, pourquoi se précipiter et pourquoi la région cherche-t-elle à se débarrasser aussi vite de ce secteur du port ?

Comme nous, vous n'en saurez rien,

Suite p 2

Le dessin

Chaque semaine notre dessinateur Babouse, revient sur l'actualité à sa manière...



En bref... En bref... En bref... En bref... En

Prémonitoire ?

Lu page 13 de l'édition du 24 mai du *Nord Littoral* dans un article consacré au transfert éventuel de compétence du port de plaisance à l'agglomération du Calaisis : « Cap Calaisis pourrait donc être gestionnaire du port de plaisance le 1^{er} janvier prochain. Trois mois plus tard, à l'issue des élections municipales, il y a fort à parier que la gouvernance de Cap Calaisis aura changé. » Cela signifierait-il que pour

Nord Littoral Philippe Blet est déjà mort, politiquement parlant ?

90 %

Les résultats sont tombés. Du 8 avril au 15 mai, la municipalité avait lancé un sondage sur le site internet de la ville dont le thème était « la rénovation du front de mer ». Eh bien devinez quoi ? 90 % des personnes qui ont répondu veulent voir le front de mer requalifié. Ben ça alors ! Quelle surprise !

Ça valait vraiment le coup de faire un sondage... On peut ajouter que 49 % le trouvent bétonné (seulement !), et 58 % souhaitent la création d'un secteur tout piéton. Tiens, comme c'était le cas du temps de l'ancienne municipalité... Natacha Bouchart a préféré rouvrir la digue aux voitures au lendemain de son élection... Y a pas à dire, elle a tout compris...

On le note

On vous rappelle que l'Atelier est ouvert

tous les vendredis soirs à partir 18 h 30

alors n'hésitez pas à venir y passer un moment en toute tranquillité et entre copains. Vous pourrez ainsi vous tenir informé des dernières initiatives, décider de participer à une initiative de soutien, poser les questions qui vous trottent dans la tête.

Suite de la p 1

le dossier est vide !

C'en est trop. C'est pourquoi nous avons mandaté un avocat spécialisé en droit public, pour que les Calaisiens que nous représentons et les autres, voient leurs droits respectés.

Nous ne participerons pas à ce conseil et demandons son annulation et sa re-convocation dans les termes fixés par la loi.

Nous demandons que les dossiers mis en discussion permettent réellement de se faire une opinion sincère de la question débattue. »

Évidemment, madame Bouchart n'a pas du tout la même perception des faits. Elle prétend qu'en ayant fourni, à l'appui de la convocation, les questions en débat, elle pourrait s'exonérer de la note explicative et de documents complémentaires.

Pourtant de nouveau la loi est claire, comme l'atteste un extrait de jugement en conseil d'état que la sous-préfecture de Calais nous a fait parvenir :

« Le défaut d'envoi, avec la convocation aux réunions du conseil municipal d'une commune de 3 500 habitants et plus, de la note explicative de synthèse portant sur chacun des points de l'ordre du jour prévue à l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT) entache d'irrégularité les délibérations prises, à moins que le maire n'ait fait parvenir aux membres du conseil municipal,

en même temps que la convocation, les documents leur permettant de disposer d'une information adéquate pour exercer utilement leur mandat. Cette obligation, qui doit être adaptée à la nature et à l'importance des affaires, doit permettre aux intéressés d'appréhender le contexte ainsi que de comprendre les motifs de fait et de droit des me-

sures envisagées et de mesurer les implications de leurs décisions. Elle n'impose pas de joindre à la convocation adressée aux intéressés une justification détaillée du bien-fondé des propositions qui leur sont soumises ».

C'est la justice qui devra trancher, madame Bouchart ayant refusé d'entendre raison.

Qui sont les huit conseillers ?

Michelle Leheut Delavallé, Virginie Ouenez, Dominique François, Alain Mascrot, Gilles Cocquemot, Charles François, Patrick Allemand, Jacky Hénin.

Pourquoi les autres conseillers de l'opposition n'ont-ils pas participé ?

Jean-Marc Ben a, lors d'une précédente action, fait part de son souhait de « vivre sa vie ». Dont acte. Caroline Matrat était excusée pour cause de congés, quant à Nicole Lheureux, elle n'a pu être jointe malgré plusieurs appels téléphoniques.

Conseil et session du parlement Européen

Certains ont essayé de prétendre que la non-participation arrangeait Jacky Hénin car le parlement Européen siègeait à Strasbourg. C'est tout à fait exact, mais cela ne change rien puisque qu'à onze reprises, le conseil municipal de Calais a été convoqué pendant les sessions du Parlement européen. C'est alors en train, en voiture et en avion que Jacky Hénin rentre sur Calais et repart au lendemain du conseil.

Chaise vide ou potiche

Pour justifier de sa présence, la seule conseillère municipale socialiste a fait valoir qu'elle n'était pas adepte de la politique de la chaise vide, surtout en période difficile. Une position honorable qui cependant s'oppose à celle de la potiche qui consiste à être présente, mais ne pouvoir discuter de rien faute d'informations appropriées.

Pourquoi ?

Madame Bouchart s'est-elle efforcée de donner un maximum d'informations sur la délibération emplois d'avenir ? Pourquoi madame Bouchart a-t-elle retiré de l'ordre du jour la délibération sur le transfert de la compétence plaisance ? Évidemment tout cela n'a absolument rien à voir avec les demandes de l'opposition...

Le chiffre

200 000

C'est, en euros, le montant de la facture des nouveaux bacs à fleurs qui a été adoptée lors du conseil municipal de mercredi dernier. Précisons qu'il s'agit de remplacer les bacs tout neufs installés rue Royale dans le cadre de la rénovation de Calais-Nord. Des bacs trop bas, dans lesquels les véhicules reculent parfois (on ne les voit pas) au risque de laisser le parechocs sur place, et qui « ne plaisaient pas » à Mme Bouchart. Ni une ni deux elle a donc décidé de faire voter une délibération pour changer lesdits bacs. Après tout, 200 000 euros, ça ne représente que « 1,33 % des 15 millions d'euros dépensés. C'est une différence acceptable pour un chantier de cette ampleur, » affirmait Natacha Bouchart. Pas de quoi chagriner les élus de sa majorité... Après tout, ce sont les Calaisiens qui paient... Nous, on trouve que non seulement ce n'est pas acceptable mais que c'est carrément scandaleux. Mais voilà ce qui arrive quand on agit d'abord et qu'on réfléchit ensuite : on fait n'importe quoi... Mais ce qui est encore plus scandaleux, c'est de se souvenir que Natacha Bouchart avait refusé au Channel, scène nationale, une subvention de 300 000 euros qui lui aurait permis de créer une manifestation comme Jours de fête, au prétexte que ça coûtait trop cher... Oubliant au passage que le Channel draine des milliers de personnes à chacune de ses grandes manifestations... Non, Natacha Bouchart a une vision beaucoup plus développée en matière de tourisme, elle c'est en mettant 200 000 euros dans des bacs à fleurs qu'elle compte attirer du monde... Ben voyons...



Poil à gratter

Chers petits pains

Ils doivent vraiment être bons les petits pains au chocolat d'Hervé Traiteur ! En tout cas meilleurs que ceux des boulangers de Calais... Dernièrement c'est en effet ce traiteur qui a livré l'agglomération pour une réunion. 15 jours auparavant c'est déjà lui qui livrait la ville pour le concert des Tambours du Bronx au Centre culturel Gérard Philipe. Pour l'anecdote, précisons que Hervé Traiteur se situe... à Annoeullin et qu'il dispose d'un magasin à Wimille. Et il arrive à être moins cher que les Calaisiens... Très fort !

D'honneur

A l'occasion du Festival Violons chants du monde qui commence cette semaine, on a appris que la CAC avait... une cour d'honneur... Un bien grand mot pour désigner le parking qui se situe devant le bâtiment, boulevard Gambetta. En fait, tout est dans l'art de présenter les choses... Ils ne seraient pas en train de prendre la grosse tête ?

Super gestionnaire

Le directeur de l'OPH, s'est mis dans la tête d'ouvrir une agence immobilière pour le compte de l'office. Une proposition qu'il a vendue à son président et à une majorité du conseil de l'OPH, majorité qui s'est empressée d'approuver. L'OPH a de nombreux locaux vides, y compris des locaux neufs, mais pas sur l'un des boulevards de Calais. C'est donc vers une location que l'on s'oriente : 1000 euros par mois pour un pas de porte sur le boulevard Jacquard. Une somme qui paraît raisonnable, si l'on oublie le souhait de réaliser 160 000 euros de travaux de confortation. Ballot quand même de faire autant de travaux dans un



bien immobilier qui ne vous appartient pas, travaux qui reviendront de droit au propriétaire.

Vraie perte

On le savait depuis des mois déjà mais l'information a été confirmée par Natacha Bouchart elle-même à l'occasion du conseil municipal de mercredi : « Si les premières esquisses (du palais des Congrès NDLR) seront concrétisées à l'automne, la démolition de l'ancien camping sera réalisée cet été. » On ne reviendra pas sur l'ineptie de ce projet, mais tout de même : alors que rien ne bougera avant l'automne (c'est elle qui le dit), vous ne pensez pas qu'elle aurait pu offrir un sursis d'un été aux touristes (et aux Calaisiens) qui appréciaient de venir passer leurs vacances au camping de Calais ? Ben non, sans doute que ces gens-là ne représentent pas une population « assez bien » pour Natacha Bouchart... Les petites gens n'ont qu'à aller voir plus loin si la vue est plus belle, à Calais on vise plus haut... Une décision ô combien regrettable et une vraie perte pour Calais.

Soirée

CHANSON FRANÇAISE

SAMEDI 8 JUIN 2013

A 19 H

A L'ATELIER

194, Bd de l'Egalité

Au menu :
Assiette composée d'une brochette, d'une saucisse, d'une merguez accompagnée de frites et de crudités.

PARTICIPATION 10 €
RESERVATION OBLIGATOIRE
Nombre de places limitées
☎ 03.21.36.39.79